

/DA
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 89-289 du 26 Juillet 1989

Chargeant le Camarade Philippe AKPO, Ministre des Enseignements Maternel et de Base de l'intérim du Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale pour compter du 10 Juillet 1989.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU Le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

D E C R E T E :

Article 1er. Pour compter du 10 Juillet 1989, le Camarade Philippe AKPO, Ministre des Enseignements Maternel et de Base est chargé de l'intérim du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale pendant l'absence du Camarade Edouard ZODEHOUGAN.

Article 2. Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 26 Juillet 1989

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 1
MEMB. MISPAT 6 AUTRES MINISTERES 14 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4
DCCT-ONEPI-GDE CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 PREFETS 6 JORPB 1.